

Notice d'utilisation (version simplifiée) mise à jour le 21/10/2021

1) Insérer la carte SIM (abonnement téléphonique)

La carte SIM doit être :

- Au format micro
- Activée et capable de communiquer par SMS/appel via le réseau 2G
- Sans code PIN
- Sans messagerie vocale
- Insérée dans la fente latérale du boitier PTI (voir le sens d'insertion au dos du boitier PTI)



2) Allumer le boitier PTI

Allumer le boitier PTI en appuyant longuement sur le bouton « téléphone rouge » (pour l'éteindre appuyer longuement sur ce même bouton).

Si le logo  s'affiche, vérifier que la carte SIM est correctement insérée (voir étape 1).

ATTENTION : ne pas utiliser le boitier PTI en zone sans réseau. Si le travailleur isolé entre en zone sans réseau, le boitier PTI diffuse un signal sonore pour le prévenir.

3) Localisation

Si le boitier PTI dispose de l'option GPS, la localisation GPS sera diffusée au(x) destinataire(s), uniquement en cas d'alarme PTI.

ATTENTION : la localisation GPS peut ne pas fonctionner dans certains lieux, comme par exemple certain(e)s : constructions, véhicules, canyons naturels/urbains, forêts denses, ... Les barres de réseau côté droit indiquent la précision captée.

Le travailleur isolé peut enregistrer un message vocal en guise de localisation (**si télégestion souscrite par le Client**), par exemple « j'interviens à l'adresse xxx, étage xxx, salle xxx, code d'accès xxx ». Utilisée à bon escient, la localisation par message vocal est plus précise que la localisation GPS qui au mieux est capable d'indiquer une adresse postale.

Pour enregistrer un message vocal en guise de localisation :

- 1) Appuyer longuement sur le bouton « téléphone vert » pour appeler la télégestion
- 2) L'appel aboutit sur une boîte vocale permettant d'enregistrer un message vocal
- 3) Raccrocher en appuyant sur le bouton « téléphone rouge »

Le message vocal enregistré sera diffusé au(x) destinataire(s) par la télégestion, uniquement en cas d'alarme PTI.

ATTENTION : un boitier PTI livré avant septembre 2021 nécessite une reconfiguration pour bénéficier de la localisation par message vocal

4) Alarme PTI

Lorsque le boitier PTI est allumé, l'alarme pourra être déclenchée par action volontaire ou automatiquement par détection de la position immobile ou par la détection de la position allongée.

L'alarme volontaire : appuyer longuement sur le bouton « alarme » (le gros bouton rouge).


L'alarme position immobile : se déclenche automatiquement si le boitier PTI est immobile pendant une durée supérieure à **120 secondes**.

L'alarme position allongée : se déclenche automatiquement si le boitier PTI est incliné à un angle supérieur à **70°** pendant une durée supérieure à **120 secondes**. Cette alarme est moins sécurisante que l'alarme position immobile. En effet, en cas d'accident (par exemple malaise), il n'est pas certain que le boitier PTI se retrouve en position allongée, par contre il est certain qu'il se retrouve en position immobile. Par défaut l'alarme position allongée n'est pas activée. Cette alarme est déconseillée si le boitier PTI est porté au poignet.

Si une alarme position immobile ou position allongée est déclenchée, celle-ci n'est pas communiquée immédiatement (contrairement à l'alarme volontaire). Un compte à rebours de **60 secondes** s'affiche à l'écran du boitier PTI + le boitier PTI **vibre et sonne**. Ce compte à rebours offre au travailleur isolé la possibilité d'annuler l'alarme position immobile ou position allongée. Pendant le compte à rebours, pour annuler une alarme position immobile ou position allongée, bouger le boitier PTI.

5) Communication d'alarme

Le boitier PTI communique l'alarme (immédiatement après déclenchement de l'alarme volontaire ou à la fin du compte à rebours pour l'alarme position immobile ou position allongée) vers la télégestion par SMS, ou si la télégestion n'est pas souhaitée, par appel (+ SMS si localisation GPS activée) vers maximum 4 contact(s), jusqu'à un décroché ou jusqu'au dernier prévu.

Suite à la communication de l'alarme, le boitier PTI passe en « mode post alarme » et affiche le logo 

Si le boitier PTI sonne en permanence en « mode post alarme », la localisation sonore est activée. Appuyer longuement sur le bouton « téléphone rouge » pour sortir du « mode post alarme » (et interrompre la localisation sonore).

ATTENTION : la télégestion est fortement conseillée. Sans la télégestion, si un contact prévu pour recevoir l'appel est sur répondeur, les contacts suivants ne sont pas appelés par le boitier PTI.

6) Scénario exécuté par la télégestion via un automate hébergé en data center TIER 3 (si télégestion souscrite par le Client) :

- 1) Réception de l'alarme par la télégestion
- 2) Contre-appel = la télégestion appelle le travailleur isolé sur le boitier PTI pour tenter d'annuler l'alarme (facultatif)
- 3) Si le travailleur isolé décroche en appuyant sur le bouton « téléphone vert », l'alarme est annulée
- 4) Si l'alarme n'est pas annulée = la télégestion exécute la cascade intelligente (appelle un après l'autre les contacts prévus, sans s'arrêter en cas de répondeur et sans continuer après acquittement)
- 5) La télégestion communique (à l'écrit par SMS ou MAIL) au contact ayant acquitté la cascade intelligente, le détail de l'alarme incluant si besoin un lien pour visualiser la localisation GPS sur Google Maps ou un lien pour écouter le message vocal de localisation. Si aucun contact n'acquiesce la cascade intelligente, la télégestion communique (à l'écrit par SMS ou MAIL) le détail de l'alarme à tous les contacts prévus

La télégestion téléphone depuis le +33388559307 (ce numéro s'affiche sur l'écran du destinataire).

Pour acquitter la cascade intelligente :

- 1) Décrocher l'appel en provenance de la télégestion
- 2) Ecouter le message vocal diffusé par la télégestion
- 3) Appuyer sur 1 = acquittement

La télégestion communique le détail de l'alarme par SMS ou MAIL au contact ayant acquitté la cascade intelligente depuis :

- SMS : « TLG PTI » (ce nom s'affiche sur l'écran du destinataire)
- MAIL : telegestion.pti@gmail.com (cette adresse mail s'affiche sur l'écran du destinataire)

Bon à savoir ...**Les secours publics :**

Avec de moins en moins d'effectif et de plus en plus d'appels intempestifs (75%), en l'absence d'un témoin sur place qui confirme l'accident, les secours publics peuvent refuser le déplacement, y compris lorsqu'il est demandé par une société de sécurité.

La bonne pratique est de faire déplacer un témoin (collègue ou agent de sécurité) chargé de constater la situation d'urgence du travailleur isolé, de contacter les secours publics et de les accueillir/guider...

Option agent de sécurité (si télégestion souscrite par le Client) :

Sous réserves de faisabilité technique et de souscription par le Client à cette option, la cascade intelligente exécutée par la télégestion peut permettre le déplacement d'un agent de sécurité afin de constater l'accident et appeler les secours publics si besoin.

Historique (si télégestion souscrite par le Client) :

L'article R4321-1 du Code du Travail impose à l'employeur de mettre à la disposition des travailleurs les équipements de protection individuelle appropriés et veiller à leur utilisation effective ... La télégestion conserve l'historique PTI permettant au Client de veiller facilement à l'utilisation effective du boitier PTI, mais également de suivre en détail chaque alarme. L'historique est accessible sur <https://tlg-pti.fr> (nous contacter pour obtenir les identifiants de connexion). Si besoin, chaque lundi matin à 4h00, la télégestion peut également communiquer automatiquement au Client un mail contenant l'historique PTI au format Excel.

Modifier le scénario exécuté par la télégestion (si télégestion souscrite par le Client) :

La configuration du scénario exécuté par la télégestion est accessible au Client sur <https://tlg-pti.fr> (nous contacter pour obtenir les identifiants de connexion).

Modifier la configuration du boitier PTI :

Les éléments surlignés en jaune sont modifiables en utilisant le logiciel de configuration du boitier PTI. Pour télécharger gratuitement le logiciel de configuration du boitier PTI (TWIG EMBODY) : https://www.twigcom.com/fr_FR/shop/product/swc-twig-configurator-4795

- 1) Télécharger le logiciel
- 2) Installer le logiciel
- 3) Brancher le boitier PTI au PC (câble USB)
- 4) Démarrer le logiciel
- 5) Allumer le boitier PTI
- 6) Configurer

Si besoin d'une aide pour la configuration, nous offrons un support téléphonique gratuit.

Autonomie :

La batterie est de type Li-ion rechargeable d'une capacité de 750 mAh, permettant une autonomie en version sans localisation GPS d'environ 4 jours en veille (15 heures en version GPS). Le temps de rechargement est d'environ 3h pour 95%. Il est conseillé de recharger le boitier PTI après chaque utilisation.

ATTENTION : la batterie peut s'abîmer (phénomène normal peu importe la batterie) si :

- Décharge complète + absence de chargement pendant une longue période
- Décharges complètes à répétition
- En charge permanente pendant une longue période
- Agée de + de 3 ans